

Qui est le maire à Juvisy ?



Qui est le Maire à Juvisy ? La question mérite d'être posée, tant la situation est confuse à la tête de notre ville. L'**AJUV** détaille les éléments du problème.

Le nouveau maire, Michel Perrimond, est élu le 4 juillet 2017, Robin Reda devenu député, étant démissionnaire pour respecter la loi de 2014 sur le non-cumul.

Michel Perrimond est-il vraiment le nouveau maire ? La déclaration de Robin Reda en fait douter : « Dans ma commune, j'invente le rôle de député-conseiller municipal. Il n'y a plus de directeur de cabinet à Juvisy. Je suis conseiller municipal en charge du cabinet » (*La Gazette des Communes* le 11 juillet). N'est-ce pas un moyen de détourner la loi ? Et comment peut-on sérieusement s'occuper de la représentation nationale, de toute une circonscription et d'une ville ?

Michel Perrimond sera un maire à temps très partiel puisqu'il a la lourde charge professionnelle de diriger les services de la ville de Draveil, tandis que Robin Reda ne pourra pas faire fonction de directeur de cabinet en tant que député.

Ils ne peuvent cumuler leurs emplois « à temps plein » qu'au détriment de Juvisy.

Déjà, sur ce site, nous avons attiré l'attention des Juvisiens sur les absences et le manque de disponibilité du maire qui ont été préjudiciables aux habitants :

- en mai 2017 – [Le bruit des avions, l'AJUV intervient](#)
- en avril 2017 – [Des propos inquiétants de la part du maire](#)
- en octobre 2016 – [Des avions survolent Juvisy tout l'été et le maire est absent](#)
- en octobre 2016 – [Les inondations du printemps, le maire est absent](#)

X. Pidoux de la Maduère Urbaniste ? Parlons-en !



Robin Reda, nouveau maire de Juvisy, lors de son discours d'installation le 29 mars 2014, a consacré un long développement à l'un de ses prédécesseurs, Xavier Pidoux de la Maduère, maire de Juvisy de 1947-1971, mort en 1977. Robin Reda, né en 1992, se place dans son sillage au seuil de ce mandat et en fait son « inspirateur ».

Citons le : *« Permettez-moi néanmoins d'avoir une pensée particulière pour une personnalité particulière, qui a porté mes valeurs à la présidence de ce Conseil Municipal entre 1947 et 1971, Monsieur le Sénateur-Maire Xavier Pidoux de la Maduère. Je veux saluer celui qui a considérablement modernisé et développé notre ville, qui a fait construire le marché couvert et la salle des fêtes où nous nous rassemblons aujourd'hui. Je m'attarde aussi sur son action pour l'éducation, le sport, le logement accessible ainsi que pour le développement des services publics comme notre bureau de Poste dont nous voulons qu'il demeure un service central dans notre ville. Si ces longues années passées à servir notre belle ville de Juvisy a valu à Xavier Pidoux de la Maduère d'être décoré de la Légion d'honneur, la mesquinerie de ces successeurs l'ont privé de tout hommage local. Je veux dire à ses descendants, et particulièrement à son arrière petit-neveu, Jean Pidoux, présent ce matin, que le nom de son aïeul aura sa place dans notre ville. »*

Les choses vont vite car dans l'attente de sa « place », Xavier Pidoux de la Maduère a déjà depuis quelques semaines sa « salle » à l'entrée de la rue piétonne.

Au moment où la Municipalité dans une démarche légitime lance la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), présenté comme l'outil qui « permettra la plus grande transformation de Juvisy depuis la reconstruction des années 1950 », il est utile de rappeler ce que fut l'œuvre de Xavier Pidoux de la Maduère sous le patronage duquel Robin Reda se place.

Comme beaucoup de maires de villes dramatiquement et gravement sinistrées lors de la guerre de 39-45, Xavier Pidoux de la Maduère fut maire d'abord dans les années d'après-guerre dans la période dite de la « Reconstruction » : cette opération d'envergure nationale bénéficiait du très généreux plan Marshall américain et était conduit de manière très directive et autoritaire par le fameux MRU (Ministère de la Reconstruction et d'Urbanisme) à une époque d'ailleurs où la Ville de Juvisy ne disposait ni de service d'urbanisme digne de ce nom ni de services techniques compétents et à la hauteur de la tâche.

On peut imaginer toutefois que Xavier Pidoux de la Maduère a su peser de tout son poids (il fut sénateur de Seine et Oise de 1951 à 1959) pour ce que, sans doute, il considérait comme l'usage le plus pertinent des fonds substantiels disponibles : puisque le Marché couvert, la Poste, les services municipaux avaient été détruits en totalité ou partiellement (le bâtiment principal de la Poste a été construit avant

la guerre et n'a pas été touché par les bombardements), on reconstruirait souvent en plus grand, l'argent aidant, un nouveau marché, de nouveaux services administratifs.

Ce fut aussi sous son mandat que pour l'essentiel l'enfouissement de l'Orge fut réalisé. Quand le Maire reprend aujourd'hui le projet de l'équipe municipale précédente de faire « ressurgir » l'Orge et de remplacer le parc de stationnement Leclerc par un parc souterrain, il défait ce qu'à tort ou à raison Xavier Pidoux de la Maduère avait fait ou laissé faire à l'époque.

Bref, Xavier Pidoux de la Maduère ne fut à ce moment-là ni constructeur, pas même reconstruteur : il fut maire à l' « époque de la Reconstruction » !

Mais passée cette période, ses initiatives, quand il est vraiment maître du jeu, sont sujettes à débat. Le tableau devient moins brillant. Deux exemples :

-comment qualifier les opérations immobilières des quais de Seine qui ont aligné des immeubles de qualité architecturale discutable et entassé des populations, sans que soient vraiment pris en compte les besoins d'équipements collectifs ? Dans le même ordre d'idées, il a fallu attendre des années sur le Plateau avant qu'en sus d'une antenne de la Poste apparaissent des équipements publics rendus plus nécessaires par la construction plutôt heureuse des HLM de qualité du quartier Sarrault.

En avril 2015 lors du lancement de la révision du PLU, l'adjointe au maire chargée des travaux se donnait pour objectif louable mais difficile de rendre les « parcs de la mairie » plus accessibles. Sait-elle que, si en 1971 l'équipe municipale dont Xavier Pidoux de la Maduère faisait encore partie avait été élue, son projet n'aurait aujourd'hui aucune raison d'être car il n'y aurait plus de « parcs de la mairie » ? L'équipe sortante avait en fait rendu le parc Ducastel disponible pour un hôpital et viabilisé un lotissement sur le parc aux Oiseaux. Ces espaces verts, cette « pépite », mot qui fait désormais partie du dictionnaire de base du nouveau maire, auraient disparu.

Comme la municipalité précédente, l'équipe de Robin Réda va devoir consacrer une partie de son énergie à combler les oublis, parfois même à corriger les fautes de Xavier Pidoux de la Maduère, qui s'il fut maire de l'époque de la Reconstruction ne fut pas vraiment l'artisan d'un urbanisme « harmonieux », mot si cher là encore à la nouvelle équipe !

Sa lère adjointe participe à une

conversation raciste : l'AJUV interpelle le Maire de Juvisy !

Le 7 Mars dernier, Madame **GUINOT**, Première Adjointe au Maire de Juvisy participait, sur les réseaux sociaux, à une **conversation ouvertement raciste** visant la Ministre, **Mme Taubira**. Propos scandaleux qui ont eu des répercussions nationales et ont entaché très sérieusement l'image de Juvisy sur Orge.

L'AJUV, scandalisée par un tel comportement et soucieuse de défendre les valeurs républicaines et l'image de Juvisy, vient d'adresser une lettre ouverte au Maire, M. **Robin REDA**.

Le 13 mars 2015

Objet : Propos scandaleux tenus par Mme Guinot-Michelet, votre Première Adjointe

Monsieur le Maire,

Nous sommes scandalisés par les propos racistes tenus par votre Première Adjointe, Madame Guinot-Michelet, dans le cadre d'une discussion sur le réseau social Facebook.

Participant à une discussion ouvertement raciste, elle a exprimé des propos inacceptables mettant en cause une Ministre de la République, Madame Christiane Taubira. Ses propos, de nature à attiser la haine entre les citoyens, sont indignes d'une élue de la République. Ils sont incompatibles avec la charge de Première Adjointe que vous lui avez confiée, en particulier en raison de ses missions de « chargée des relations avec les habitants, des affaires sociales et intergénérationnelles » qui impliquent l'absence de tout comportement discriminatoire.

Ces propos, aux répercussions nationales, portent aussi atteinte à l'image de Juvisy-sur-Orge qui se trouve associée à ce scandale. En votre qualité de Maire et de premier magistrat, vous devez défendre les Juvisiens et agir pour rappeler qu'ils refusent une telle atteinte aux Droits de l'Homme les plus élémentaires.

Notre association, l'AJUV, est soucieuse de défendre les valeurs républicaines qui passent notamment par le respect de chaque citoyen et par la condamnation absolue des propos racistes.

Aussi, dans cette lettre ouverte, nous vous demandons de bien vouloir :

- *condamner solennellement et fermement ces propos lors de la tenue du prochain conseil municipal du 31 mars ;*
- *retirer sa délégation de Première Adjointe à Madame Guinot-Michelet.*

Espérant que vous ne transigerez pas avec la défense des valeurs républicaines, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

*Alain Villemeur
Président de l'AJUV*

Vous pouvez télécharger un copie de ce courrier en cliquant [ici](#).

Prévention spécialisée : un outil indispensable.



Mardi 25 juin dernier à 18 heures a eu lieu l'Assemblée générale de l'association **Médiane** qui porte l'activité de **prévention spécialisée** sur Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons et Paray-Vieille-Poste. Pour ce faire, elle est agréée par l'État et le Conseil général qui par ailleurs la soutient financièrement chaque année très fortement (environ 80%), le reste des recettes étant assuré par l'agglomération des Portes de l'Essonne.

Chaque année, ce temps fort permet de riches débats sur l'activité de cette association, essentielle pour la jeunesse de notre territoire et pour la prévention de la délinquance et le vivre-ensemble. Traditionnellement, de nombreux élus y participent pour débattre des orientations et des moyens de ce service public inscrit dans la protection de l'enfance, aux côtés de nombreuses institutions et partenaires (mission locale, associations spécialisées, conseil général, délégué du Préfet en charge de l'égalité des chances et de la cohésion sociale, etc.).

Or, 45 minutes après le début de l'Assemblée qui a duré près de trois heures, les deux seules élues présentes (juvisiennes) ont quitté la réunion et **aucun autre élu** des trois communes concernées n'a fait son apparition ...

Souhaitons vivement qu'il s'agisse d'un problème d'agenda pour tous les **élus**

communautaires et **municipaux** concernés qui vont désormais se mobiliser plus sérieusement sur ce dossier essentiel pour notre territoire.

Pour mieux comprendre.

- **L'association Médiane Prévention** : *Cette association de prévention spécialisée s'adresse à des jeunes en difficulté, principalement âgés de 12 à 18 ans, et a pour but de prévenir leur marginalisation sous toutes ses formes ; faciliter leur insertion sociale et professionnelle en les aidants à acquérir leur autonomie et à développer leurs potentialités.*